Plan Piscines 2014-2020

Infrasports
Construire pour le sport

Présentation Journée FEDAIRSPORT Marseille 27.01.2017

PLAN DE L'EXPOSE

- Introduction
  - Contexte général
  - Compétence de la Wallonie en matière sportive
  - Budget régional wallon réservé au sport
  - Les acteurs régionaux
- Le « Plan Piscines»
  - Pourquoi?
  - Diagnostic
  - Perspectives
  - Décision du Gouvernement wallon
  - Synthèse
  - Comment?
  - Résultats concrets
  - Appel à projets
  - Décision du GW
  - Contacts

INTRODUCTION

- **Contexte général de la Wallonie**

Données générales

- Entité fédérée au sein de l’Etat fédéral « Belgique »
- Partie **francophone** de la Belgique (carte)

ROYAUME-UNI
PAYS-BAS
Mer du Nord
FLANDRE
BRUXELLES
ALLEMAGNE
WALLONIE
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
FRANCE
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 kilomètres
Wallonie
CARTES
SPW | Éditions
© SPW/SG-DIP-2016

INTRODUCTION

- **16 903** km²
- **3 589 744** habitants
- **262** communes (issues d'une fusion intervenue dans les années 70)
- **9 villes** principales:
  - Charleroi (204 000 hab.),
  - Liège (195 000 hab.),
  - Namur (110 000 hab.),
  - Mons (93 000 hab.),
  - La Louvière (79 000 hab.),
  - Tournai (69 500 hab.),
  - Seraing (63 500 hab.),
  - Mouscron (56 000 hab.)
  - Verviers (56 000 hab.).

INTRODUCTION

- **Une centaine d'intercommunales** dont une dizaine actives dans le domaine des infrastructures sportives.

  – association d'au moins deux communes qui décident de gérer ensemble une matière d'intérêt communal (enlèvement des immondices, la gestion d'un hôpital, d'une infrastructure sportive,..)

  – Rôle de conseiller des communes au travers de missions d'auteur de projet ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage

INTRODUCTION

- **Compétences de la Wallonie en matière de sport:**
  - Quoi : Construction/rénovation d'infrastructures sportives
    - des pouvoirs locaux (communes, intercommunales, provinces,..)
    - des associations sans but lucratif (clubs sportifs)
  - Comment : Subventions
    - 75% des investissements jusqu'à 1 500 000€ HTVA pour les communes et les clubs sportifs
    - 60% des investissements au-delà de 1 500 000€ HTVA uniquement pour les communes

INTRODUCTION

- Compétence wallonne en matière de subvention des infrastructures sportives locales
  - Compétence exclusive
  - = pas d'intervention de l'Etat fédéral central
- Autre acteur institutionnel en Belgique en rapport avec le sport
  - La « Communauté française » de Belgique ou « Fédération Wallonie Bruxelles »
    - Entité fédérée d'un autre type au sein de la structure fédérale belge
    - Compétence : la politique sportive
    - Encadrement des fédérations et des sportifs de haut-niveau

INTRODUCTION

- **Budget régional wallon pour la compétence des infrastructures sportives (2017)**

TOTAL : 50 562 000 euros annuels

Soit pour les domaines d'intervention les plus significatifs:

- 20 746 000 € pour subventionner les infrastructures des pouvoirs publics
- 8 202 000€ pour subventionner les infrastructures des clubs sportifs
- 850 000 € pour soutenir les manifestations sportives

INTRODUCTION

- **Les acteurs régionaux:**
  - Le Ministre wallon en charge de la matière
    - Monsieur Paul FURLAN
  - L'administration wallonne au travers de la direction en charge des infrastructures sportives
    - « INFRASPORTS »
      - **Mission** : Instruire les dossiers de demande de subsides
      - **Ambition**: être partenaire des demandeurs de subsides (publics et privés) pour des infrastructures sportives de qualité

INTRODUCTION

– Conseiller le demandeur à l'entame de son dossier (notamment au regard de son programme des besoins)

– Accompagner le demandeur dans sa démarche de demande de subside (assister au montage administratif et technique du dossier de subsides - plans/cahiers de charges)

- Pour tout type d'infrastructure (halls sportifs, piscines, terrains de sports, club house, vestiaires, pistes d'athlétisme…)
- En construction et rénovation
- Compétences diverses (17 agents- sportifs/ingénieurs/architectes/administratifs)

– Accompagner le demandeur après l'octroi du subside (présence aux réunions de chantier, réceptions…)

– Etablir des études, fiches techniques, journées d'étude, documents-types à l'attention des demandeurs

1. PLAN PISCINES: Pourquoi?

- **Répondre concrètement à un certain nombre de constats (parfois alarmants) sur l'état des piscines wallonnes**

- **Répondre aux objectifs de la « Stratégie Europe 2020 »**

  - = Objectifs déterminés par l'Union Européenne dont un en particulier portant sur le Changement climatique et énergies durables
    - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990
    - Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %
    - Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique

2. PLAN PISCINES : Diagnostic

Etat des lieux par Infrasports de l'état des piscines publiques (« Enquête Piscines » - 2015)

- **Objectifs de l'enquête**

  - Cibler les besoins
    - généraux: état général des bâtiments
    - particuliers: qualité du bâtiment point de vue énergétique

  - Estimer les coûts/bénéfices
    - les investissements nécessaires (rénovation/construction) sur les 10 ans à venir
    - les bénéfices attendus en terme d'économies d'énergies
    - le retour sur investissement

  - Prioriser et échelonner les investissements

2. PLAN PISCINES : Diagnostic

- **Méthodologie:**
  - 1ère phase: Etat général (bâtiment, techniques, chaudières, accessibilité..) sur les 126 piscines publiques pouvant prétendre aux subsides dont 111 en activité
    - 77% des piscines wallonnes ont plus de 30 ans!
    - 72% d'entre elles sont dans un état perfectible
    - 50% sont insuffisamment isolées ou nécessitent un remplacement de leur système de chauffage
    - 82% ont un accès PMR inadapté
    - ….
  - 2ème phase: Qualité du bâtiment point de vue énergétique sur un échantillon de 35 piscines

3. PLAN PISCINES : Perspectives issues du diagnostic

- **Les résultats chiffrés**
  - En terme de besoins financiers
    - Rénovation générale des piscines existantes:
      - 110 000 000€ nécessaires dont environ 75 000 000€ de rénovation à portée énergétique
    - Constructions neuves:
      - 175 000 000 € nécessaires (hors Plan actuel- pour un futur Plan axé sur les constructions neuves?)
  - En terme de retours sur investissement
    - Réduction annuelle de la facture énergétique de 9 500 000€ de l'ensemble du parc au bénéfice des communes
    - Réduction de 55 000 tonnes annuelles de CO_2

4. PLAN PISCINES: Décision du Gouvernement wallon (décembre 2015)

- Octroi d'un budget de **110.000.000€** par le Gouvernement wallon pour la rénovation des piscines wallonnes
  - 55.000.000€ : subventions
  - 55.000.000€ : prêt sans intérêt

- Inscription dans la stratégie « Europe 2020 »
  - Réduction de la consommation énergétique de ces bâtiments publics
  - Promotion de l'utilisation de sources d'énergies renouvelables

- Priorisation du choix des investissements via un **Appel à projets** auprès des pouvoirs locaux basé sur des **critères**

5. PLAN PISCINES: Synthèse

- Rénover le parc des Piscines wallonnes sur base d'une vision objectivée des besoins via une mobilisation financière inégalée

- Assurer une large participation des acteurs du secteur à travers la mise en place de groupes de travail

- Favoriser les économies d'énergie et donc un impact positif sur l'environnement (réduction annuelle de 55 000 tonnes de CO2)

- Favoriser les retours sur investissements (réduction de la facture énergétique de 9 500 000€ au bénéfice des communes)

6. PLAN PISCINES: Comment?

- **GROUPES DE TRAVAIL**

  - **Economies d'énergies**
    - Déterminer les gains énergétiques et financiers de travaux économiseurs d'énergie (isolation, utilisation des énergies renouvelables (solaire, géothermie, biométhanisation,...) et innovatrices (cogénération, pompe à chaleur,…)
    - Appui de la Direction régionale de la Promotion de l'Energie Renouvelable

6. PLAN PISCINES: Comment?

- **Etude de positionnement des différents modèles de piscines pré-identifiés**

  - Modélisation de différents types de piscines (GT Infrasports/Association des Etablissements Sportifs)
    - Scolaire-sportif/scolaire-sportif-ludique/aquacentre/centre fédéral haut niveau
  - Etablissement d'une carte wallonne « idéale », par bassins de vie, des différents modèles compte tenu de l'existant et des besoins, notamment scolaires
    - Prestataire désigné : le bureau d'étude CEG

  =Outil d'aide à la décision pour le pouvoir subsidiant et pour les porteurs de projet

6. PLAN PISCINES: Comment?

- **Pratique sportive (fédérations « sports aquatiques »)**
  - Identification des besoins des différentes fédérations « piscines » (pratique de loisir et haut-niveau)
- **Accessibilité des piscines aux personnes souffrant de tous types de déficiences**
  - Elaboration par Infrasports d'une guide d'aide à la conception/rénovation de piscines accessibles à tous (version en ligne/papier)
  - Promotion de la réalisation d'audits « accessibilité » (vue globale de l'accessibilité de l'infrastructure par type de déficience-planification des travaux à réaliser-certification de l'infra)

6. PLAN PISCINES: Comment?

- **Sécurité/maintenance**
  - Mise en avant de la prise en compte de la sécurité dès la conception des travaux
  - Importance de budgétiser les travaux mais également la maintenance/remplacement des équipements mis en place

- **Etude de procédés alternatifs à l'utilisation du chlore en piscine** (disponible en ligne)

→ Balises et outils pour la bonne mise en œuvre du Plan

7. RESULTATS CONCRETS

- **Journée de formation technique (20/09/2016)**
  - ❑ Présentation des grandes thématiques/outils du Plan d'un point de vue technique

- **Lancement public de l'Appel à projets-Colloque au Palais des Congrès de Namur (18/10/2016)**
  - ❑ Présentation des lignes directrices-critères de sélection-modalités pratiques de l'appel à projets aux mandataires et décideurs locaux

- **Formations/ateliers complémentaires**
  - ❑ Economies d'énergies (décembre 2016/ janvier 2017)
  - ❑ Gestion/sécurité des piscines (novembre 2016)
  - ❑ Conception et politique sportive (février 2017)

8. RESULTATS CONCRETS

- **Boîte à outils sur le site internet et clefs USB distribuées lors des rencontres publiques contenant:**
  - L'ensemble des contenus présentés lors des journées d'étude et du colloque de lancement
  - Les formulaires de candidature à l'appel à projets (format excel- Grilles d'analyse préétablies par critère)
  - Une aide au remplissage des formulaires
  - Les études /guides mis au point
  - Les adresses et contacts utiles

9. APPEL A PROJETS

- **APPEL A PROJETS**
- **Lignes directrices**
  - Des critères et priorités
  - Une réflexion globale quant aux travaux à mener
    - Importance des audits actualisés
  - Des outils mis à disposition des porteurs de projets

9.1.CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Bénéficiaires
  - Communes
  - Associations de communes
  - Régies autonomes
  - Provinces

= Pouvoirs publics locaux

9.1.CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Travaux
- Rénovations
  - Les travaux de rénovation infrastructurelle de piscines existantes, en particulier les travaux visant l'amélioration des performances énergétiques en ce compris le premier équipement sportif et les abords;

- Nouvelles piscines
  - Les travaux de reconstruction d'une infrastructure existante dont l'état de vétusté est tel que la rénovation est impossible ou (quasi-)équivalente aux coûts de démolition et reconstruction à neuf.

9.2. TAUX D'INTERVENTION

- Modèle de financement

- 110.000.000 € =
  - 55.000.000 € par la voie du subside régional **couvrant au maximum 50% des investissements subsidiables**

  - 55.000.000 € couvrant un montant identique à la subvention via un **prêt sans intérêt**, avec intervention du Centre Régional d'Aide aux Communes (« bras financier » de la Région)- La Wallonie prenant en charge les intérêts des prêts accordés aux communes.
- Un montant- plafond du subside pourra être déterminé par le Gouvernement.

9.3. CALENDRIER

- **18/10/2016**: Lancement public de l'appel à projets

- **01/03/2017**: Date ultime de remise des candidatures et dossiers

  - candidatures sous forme de formulaires excel pré-établis
  - dossiers au stade avant-projet

- **01/06/2017:** présentation des projets retenus par le Gouvernement

9. 4.CRITERES

- Economies d’énergies
- Accessibilité des installations aux personnes atteintes de tout type de déficience
- Apprentissage de la natation et la pratique sportive des différentes fédérations « piscines » (compétition/loisir)
- Réduction de l’utilisation du chlore

9.5. PRIORITES

- **Premier degré de priorité**

  - Travaux visant aux économies d'énergies et plus particulièrement les travaux projetés suite à la réalisation d'un audit énergétique actualisé

- **Second degré de priorité**

  - Accessibilité des installations aux personnes atteintes de tout type de déficience et plus particulièrement les travaux projetés suite à la réalisation d'un audit « accessibilité »

  - Développement d'aménagements favorisant l'apprentissage de la natation et la pratique sportive des différentes fédérations « piscines » (compétition/loisir)

  - Réduction de l'utilisation du chlore

9.7.EVALUATION

Les projets seront évalués au regard :

- du nombre de critères rencontrés (tenant compte de leur priorisation),

- de la qualité des réponses apportées à ces critères,

10. DECISION DU GOUVERNEMENT

- Le Gouvernement wallon:
  - statue sur le dossier d'investissement,
  - fixe le montant de son intervention financière

➤ Présentation des projets sélectionnés en juin 2017

11. POINTS DE CONTACT

- Portail des Pouvoirs locaux, rubrique Infrasports, Plan Piscines 2014-2020

- Adresse de contact: infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

Merci de votre attention